

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - (N° 761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 1ER TER

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« la »,

les mots :

« l'implantation d'installations terrestres de »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle avec l'article 3.